



**ARRETE DE LA PRESIDENTE DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIZILLE**

Portant délégation de signature à Monsieur Denis JAMARIN, Directeur du CCAS,

La Présidente du CCAS de Vizille, Isère,

Vu l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui confère à la Présidente du CCAS la possibilité de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur du CCAS. Considérant que M. Denis JAMARIN, exerce les fonctions de Directeur du CCAS,

ARRETE

Article 1 : M. Denis JAMARIN, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, reçoit délégation de signature concernant le budget du CCAS et le budget de la Résidence Autonomie La Romanche pour :

Les mandats de paiement (dans la limite des crédits prévus au budget) et les titres de recettes.

La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiements,

La signature des bons de commande dans la double limite d'un montant de DIX MILLE EUROS (10 000 €) et de l'existence des crédits nécessaires au budget.

Article 2 : Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter les noms, prénoms, qualité et mention de la délégation.

Article 3 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Denis JAMARIN. Ce dernier ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et transmis au contrôle de légalité conformément à la réglementation en vigueur. Copie en sera adressée également au comptable de la collectivité et notifié au destinataire de l'acte.

La Présidente,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de GRENOBLE (38) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à VIZILLE le 24 mars 2026

La Présidente,

Catherine TROTON

